



**Université du Québec en Outaouais**

**SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES**

**Procès-verbal**

**Quatre-vingt-troisième réunion  
tenue le mardi 6 novembre 2012,  
au local E-2300 du Pavillon Alexandre-Taché.**

**Confirmé le 21 janvier 2013**

**Procès-verbal de la quatre-vingt-troisième réunion de la sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mardi 6 novembre 2012 à 9 h au local E-2300 du Pavillon Alexandre-Taché.**

**ASSEMBLÉE DU 6 NOVEMBRE 2012**

	PRÉSENT	ABSENT
<b>Président</b>		
Dubé, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (agissant à titre de doyen des études)	X	
<b>Membres</b>		
Baaziz, Nadia Professeure, Département d'informatique et d'ingénierie		X
Boucher, Jacques Professeur, Département de travail social	X	
Briand, Louise Professeure, Département des sciences comptables	X	
Daigneault, Ginette Professeure, École multidisciplinaire de l'image		X
Greenman, Paul Professeur, Département de psychoéducation et de psychologie		X
Laberge, Martin Professeur, Département des sciences sociales	X	
Lefrançois, David Professeur, Département des sciences de l'éducation	X (vidéoconférence)	
Bédard, René Chargé de cours, Département des sciences de l'éducation	X	
Gilbert, Luce Chargée de cours, Département d'études langagières		X
<b>Observateurs</b>		
Tessier, Pierre Registraire	X	
Godon, Daniel Directeur, Service de la bibliothèque		X
Latulippe, Simon Coordonnateur, Décanat des études	X	
<b>Secrétaire</b>		
Lapointe, Geneviève Agente de recherche Décanat des études	X	

Le président de la sous-commission des études, M. Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche agissant à titre de doyen des études, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 9 h 03.

---

*Sur proposition de monsieur Martin Laberge appuyée par monsieur René Bédard, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :*

- 2- Adoption du procès-verbal de la quatre-vingt-unième réunion
- 3- Affaires découlant de la dernière réunion
- 4- Processus d'évaluation périodique des programmes conjoints du réseau de l'Université du Québec.
- 5- Période d'information et questions diverses
- 6- Prochaine réunion et levée de l'assemblée

## **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA QUATRE-VINGT-UNIÈME RÉUNION**

*Sur proposition de madame Louise Briand appuyée par monsieur Jacques Boucher, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre-vingt-unième réunion de la SCÉ, tel que présenté.*

## **3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA DERNIÈRE RÉUNION**

Le président de la SCÉ informe l'assemblée que la commission des études, lors de sa réunion du 18 octobre 2012, a examiné le projet de DESS en criminologie clinique. Les suivis et modifications demandés au dossier par la SCÉ n'ayant pas été traités conformément aux suites habituelles, la commission des études a reporté l'étude du dossier à une réunion ultérieure. Les suivis attendus ayant été complétés rapidement et comme il se doit, la commission des études a revu et approuvé le projet lors de sa réunion spéciale du 5 novembre 2012. Le projet a ensuite été transmis à l'UQ aux fins d'approbation au Conseil des études.

La commission des études a approuvé le projet de modification des conditions d'admission aux programmes de premier cycle en éducation ainsi que le projet de modification de l'article 5.4.1.1 du Régime des études de premier cycle. Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 5 novembre 2012, a avalisé les deux projets.

En ce qui concerne le projet d'extension du programme de maîtrise en biologie de l'UQAM, bien que les pourparlers actuels laissent sous-entendre une entente probable, il reste néanmoins à recevoir les autorisations nécessaires de l'UQAM avant de poursuivre le cheminement du dossier dans les instances de l'UQO.

Le membre représentant de la SCÉ au comité conjoint d'évaluation institutionnel du programme de maîtrise en gestion de projet, monsieur David Lefrançois, informe l'assemblée des débuts des travaux et de l'agenda dudit comité.

## **4. PROCESSUS D'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES PROGRAMMES CONJOINTS DU RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**

Le président de l'assemblée sollicite l'avis des membres de la sous-commission des études eu égard au processus d'évaluation périodique des programmes conjoints du réseau de l'Université du Québec. À titre de complément à la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'UQO*, le projet déposé se rapporte spécifiquement au processus entourant les programmes conjoints du réseau UQ. Si chaque établissement est responsable de l'application de sa politique d'évaluation en regard de sa programmation, l'expérience actuelle avec les programmes en gestion de projet amène à repenser le cadre général du processus d'évaluation dans le cas d'un programme conjoint.

Au-delà des mesures détaillées qui sont proposées en marge du processus d'évaluation des programmes conjoints, il importe pour l'assemblée d'évaluer d'abord si la proposition respecte les principes généraux en matière d'évaluation et si elle assure un contrôle qualificatif adéquat qui permet de garantir la qualité des programmes d'études. Il semble aussi pertinent d'évaluer en quoi le caractère conjoint constitue une valeur ajoutée pour le programme.

Il importe aussi dans cette réflexion de tenir compte d'une distinction entre les programmes conjoints; ceux qui reposent principalement sur une expertise partagée et ceux où chaque établissement recourt à ses propres ressources.

Sans dénaturer l'apport conjoint au programme, il importe que les mécanismes de mise en œuvre, de modifications et de recommandations puissent s'ajuster en fonction des caractéristiques locales et des besoins particuliers des établissements. On réfère notamment à l'offre de cours optionnels et obligatoires de même qu'aux conditions d'admission au programme.

De façon plus précise, sur le projet de complément qui est proposé, il faudrait voir à l'appropriation et à la participation de l'équipe professorale dans le processus d'évaluation, notamment dans la composition des comités. Il convient de se préoccuper des difficultés liées à la participation étudiante ainsi que de prévoir, dans le cas d'une demande d'agrément à un organisme extérieur, les contenus susceptibles de tenir lieu d'évaluation.

L'assemblée est également d'avis qu'il importe de préserver la dimension locale dans l'évaluation, notamment dans la représentation du comité d'autoévaluation. Ce souci s'applique également dans la contribution du comité institutionnel. En effet, dans la proposition actuelle, le représentant qui siège au comité interinstitutionnel n'est aucunement appelé à consulter ses pairs dans le mandat qui lui est confié. On propose que le comité institutionnel des établissements partenaires, la sous-commission des études dans le cas de l'UQO, soit sollicité dans le processus, notamment en réaction à l'avis des experts externes afin que le comité institutionnel puisse communiquer à son représentant ses conclusions et analyses.

Bref, considérant l'apport conjoint au programme, il importe de préserver une évaluation qui permette de le refléter de façon adéquate. L'aspect générique du processus d'évaluation des programmes conjoints ne doit pas primer sur la dimension locale. Chaque établissement vit des réalités différentes. C'est dans cette même perspective que l'on juge important que les visites des experts puissent se dérouler sur les lieux de chaque établissement partenaire.

## **5. PÉRIODE D'INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES**

Suite aux résultats favorables de la consultation en lien avec le poste de doyen des études, le conseil d'administration a ratifié l'embauche de monsieur Marc Landry qui entrera en fonction en janvier prochain. On remercie les membres pour leur contribution au processus de consultation.

D'autre part, on informe l'assemblée que des données sur l'évolution de la fréquentation des programmes par secteur seront prochainement disponibles.

## **6. PROCHAINE RÉUNION ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La prochaine rencontre sera déterminée ultérieurement par consultation électronique.

Sur proposition de madame Louise Briand, la séance est levée à 10 h 05.



Le président



La secrétaire